

- Toute inscription au restaurant scolaire est prise pour l'année **COMPLETE**. Tout changement de régime pour le trimestre suivant pourra toutefois se faire **par mail** avant les dates butoirs du **10 déc. ou 10 mars**.
- Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif sérieux (maladie, déménagement...) apprécié par la direction de l'établissement.
- **Collégiens uniquement** : La carte est obligatoire pour passer au self. Celle-ci sera remise lors du premier passage au restaurant scolaire. Les élèves ayant oublié leur carte ou sans carte 5 fois de suite pourront être interdits de cantine pendant 2 jours.
- Les repas sont cuisinés sur place par une société de restauration. Ils sont servis les lundis, mardis, jeudis et vendredis et SUR INSCRIPTION LE MERCREDI (pour les collégiens en retenue uniquement)

### Choix du régime et tarifs :

**Les « demi-pensionnaires »** : (4 repas/semaine- lundi, mardi, jeudi et vendredi).

**Forfait mensuel**

- **Mode de Paiement** : Les frais fixes et le forfait repas sont imputés directement sur la facture.

**Les « Réguliers »** : (Minimum 1 repas **FIXE** par semaine) : ..... Coût du repas (hors frais fixes) : **3 € 86**

Ils déjeunent au restaurant scolaire de **1 à 3 fois / semaine**. Ces jours sont **fixes pour 1 trimestre** et sont déterminés à l'aide du coupon-réponse ci-dessous. (Ex : 1 repas par semaine : tous les mardis)

- **Mode de Paiement** : Les frais fixes et les repas sont imputés directement sur la facture.

**Les « occasionnels »** : ..... Coût du repas (frais fixes compris) : **7 €**

Chaque fois qu'il mangera l'élève devra obligatoirement **venir s'inscrire à l'accueil et payer à l'ECONOMAT impérativement avant 10 heures le jour même** pour les collégiens ou le **signaler aux professeurs des écoles** pour les écoliers.

### Restaurant Collège uniquement :

- Pour le mercredi (élèves en retenue): la vente peut se faire à l'unité au tarif occasionnel. Il faut s'inscrire et régler impérativement au plus tard la veille.
- Toute **carte perdue ou hors service** devra **IMMEDIATEMENT être renouvelée pour un coût de 7 €**.
- L'utilisation de la carte est personnelle et **son prêt est strictement interdit**. Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner la radiation de l'élève du restaurant scolaire.

### Aides Financières :

**COLLEGE - SUBVENTION du Conseil Départemental** : (Maintenue si convention renouvelée avec le Conseil Départemental)

Le Conseil Départemental apporte une aide financière, de 1.20 € ou 2.50 €, pour faciliter l'accès des collégiens à la demi-pension. Pour en bénéficier, il est demandé un engagement **fixe** à la restauration et un coefficient CAF inférieur à 800€.

**ECOLE - SUBVENTION de la Mairie de Vourles** : (Maintenue si subvention reconduite par la Mairie)

Tous les écoliers de Vourles (dont le **parent payeur habite Vourles**) bénéficient pour les repas, d'une subvention de la mairie qui est revue chaque année. **A titre indicatif, elle est de 1.10 € en 2021.**

Repas « Réguliers » Cette subvention est directement déduite sur la facture.

Repas « occasionnel » Coût du repas subvention déduite : ..... Soit Coût du repas : **5 € 90**

La restauration  
Corinne MISTRETTA  
[restauration@lquerbes.fr](mailto:restauration@lquerbes.fr)

La comptabilité  
Elisabeth CASTERA  
[comptabilite@lquerbes.fr](mailto:comptabilite@lquerbes.fr)



## ENGAGEMENT A LA RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE & COLLEGE LOUIS QUERBES

**A RENDRE OBLIGATOIREMENT AVANT LE 28 AOUT 2023**

Je soussigné(e) Mme - Mr .....

- Ne souhaite pas** inscrire de façon régulière mon (mes) enfant(s) au restaurant scolaire.
- M'engage à inscrire mon (mes) enfant(s) à la restauration scolaire pour les jours suivants** : (A cocher ci-dessous)

Nom et prénom de l' (des) élève(s)	Demi-pensionnaires (4 jours)	REGULIERS - Cochez la (les) case(s) des jours désirés			
		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Cet engagement est fait pour l'année scolaire **2023 / 2024**. Je pourrai toutefois le modifier à la fin de chaque trimestre par mail ou courrier **avant les 10 décembre ou 10 mars**.

A ....., le .....  
**Signature des parents :**